

1. Statut de la notification

2. Emetteur

Nom
 Numéro d'identification

3. Motif de la notification

4. Notification par

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Etat belge	Cabinet de la Ministre des Entreprises Publiques - Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 155 - 10ème étage
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	Avenue Louise 32/A - 1050 Bruxelles

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

7. Date de dépassement de seuil

 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Etat belge	180.887.569	0	0	0,00%	0,00%
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	0	180.887.569	0	53,51%	0,00%
Proximus SA	16.898.363	15.594.833	0	4,61%	0,00%
Sous-total	197.785.932	196.482.202		58,13%	
TOTAL		196.482.202	0	58,13%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					Règlement
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	
					0	0,00%
TOTAL					0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	196.482.202	58,13%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) est détenue à 100% par l'Etat belge. Proximus SA est contrôlée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM).

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

L'acquisition résulte d'un apport à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) par l'Etat belge des cent quatre-vingts millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-neuf (180.887.569) actions que l'Etat belge détiennent dans la société anonyme de droit public belge Proximus, représentant environ cinquante-trois virgule cinquante-un pourcent (53,51 %) du capital, en faveur de SFPIM, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Il est en outre précisé que Proximus, qui est désormais contrôlée par SFPIM, détient quinze millions cinq cent nonante-quatre mille six cent trente-trois (15.594.633) actions propres, représentant environ quatre virgule soixante-un pourcent (4,61 %) du capital, étant précisé que, au moment de la dernière notification de transparence effectuée par Proximus (alors Belgacom) le 28 novembre 2014, le nombre d'actions propres détenues par Proximus s'élevait à seize millions huit cent nonante-huit mille trois cent soixante-trois (16.898.363) actions, représentant alors environ quatre virgule nonante-neuf pourcent (4,99 %) du capital. Les droits de vote liés à l'ensemble des actions propres détenues par Proximus sont suspendus en application de l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations.

Fait à Bruxelles

Le 27/05/2024 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité VAN LOO KOENRAAD
 CEO DE SFPIM

BOUY, LAURENCE
 PRÉSIDENTE DE SFPIM

Petra De Sutter, Vice-premier

Signature

Signature

Signature

